



Porto-Novo, le 14 octobre 2024

Le Ministre

A

N° 6190 /MEMP/DC/SGM/DPAF/SCGRFML/SA

**Madame et Messieurs les Directeurs
Départementaux des Enseignements
Maternel et Primaire.**

Attn : Messieurs les Chefs de Circonscriptions
Scolaires (CCS)

OBJET : Formation des directeurs d'école

Dans le cadre de l'objet ci-dessus mentionné, tous les directeurs d'écoles maternelles et primaires publiques sont conviés à une formation sur **la gestion administrative, financière et comptable**, pour compter du **lundi 21 octobre 2024**.

A cet effet, il est demandé aux Chefs de Circonscriptions Scolaires (**C/CS**) :

- de porter l'information à tous les directeurs d'école ;
- d'identifier dans une école deux (02) salles de classe pouvant contenir les participants.

L'agenda de déroulement de la formation est joint en annexe.

Je compte sur votre franche et habituelle collaboration pour la réussite de cette activité.



Pour le Ministre, et P.D
Le Secrétaire Général du Ministère

Thomas SIMBOSSA TCHAO.-

AGENDA

N°	TACHES	RESPONSABLE	HORAIRES	DUREE
1	Accueil et Installation suivi du mot de bienvenu	Le C/RP ou son Représentant	08 heures - 08 heures 30 minutes	30 minutes
2	Le vote du budget de l'école et rôle de chaque acteur impliqué	Les formateurs financiers	08 heures 30 minutes – 09 heures 30 minutes	01 heure
3	Exécution du budget et rôle de chaque acteur impliqué : 1- Cas d'une dépense de fourniture scolaire pour les activités du premier trimestre, 2- Cas de paiement de UASEP et autre dépense de transfert 3- Cas du paiement d'une facture de la SBEE	Les formateurs	09 heures 30 minutes – 11 heures 30 minutes	02 heures
4	La caisse de menues dépenses : contenu et dispositions de mise en place d'une caisse de menues dépenses dans une école	Les formateurs	11 heures 30 minutes – 12 heures	30 minutes
5	PAUSE		12 heures – 13 heures 30 heures	1 heure 30 minutes
6	La tenue des documents comptables notamment 1- Le livre de trésorerie ; 2- Les grands livres (les fiches de suivi de dépenses et de recettes) 3- Les livres d'inventaires 4- Autres documents	Les formateurs	13 heures 30 minutes – 15 heures	1 heure 30 minutes